

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Secrétaire de séance : Christelle JOURDAN
Date de convocation : 27/02/2026 Nombre de présents : 13 Comité secret : non
Absents : 2 Excusées : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14 Quorum exigé : 8

L'an deux mille vingt-six le 5 mars à 18 h 30, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire.

Etaient présents : Nicole DURAND, Paul ZOWIEZ-NEUMANN, Annie BEGOT, Michel JOVANOVIC, Marius GIRARD, Christelle JOURDAN, Jérôme CLAVEL, Nadine GOUDARD, Éric TONDEUX, Florence FRANCOIS-BRAZIER, Cédric MALLEIN- GIRIN, Noemie NIVON

Etaient excusées : Joceline MARQUES et Aurélia SAINT-CLAIR (procuration à Noemie EDET)

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET

- Délibération pour approbation du CFU (Compte Financier Unique)
- Délibération pour affectation de résultat
- Délibération pour vote des taux d'imposition
- Délibération pour vote des tarifs communaux 2026
- Délibération pour vote du budget primitif 2026

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET

Délibération n°D2026.03 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Michel JOVANOVIC, Adjoint aux finances expose :

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes	808 495,86 €
Dépenses	717 819,80 €
Excédent net	90 676,06 €
Excédent 2024 reporté	150 903,15 €
Excédent global 2025	241 579,21 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	338 428,36 €
Dépenses	346 300,84 €
Déficit net	7 872,48 €
Excédent 2024 reporté	49 395,03 €
Excédent global 2025	41 522,55 €
Restes à réaliser 2025	103 400,00 €
Déficit global 2025	61 877,45 €

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°D2026.04 : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 au BP 2026

Le compte financier unique 2025 de la commune a fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 90 676,06 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de 241 579,21 €

Au vu des résultats 2025 présentés ci-dessus et des projets d'investissement prévus en 2026, Mme le Maire propose d'affecter l'excédent disponible de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 : 61 877,45 €
- au compte 002 : 179 701,76 €

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°D2026.05 : Taux imposition 2026

Le conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales : taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La commission finances propose de maintenir les taux d'impositions 2025 pour l'année 2026, soit :

- Foncier bâti : 28,13 %
- Foncier non bâti : 69,63 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,81 %

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°D2026.06 : Tarifs communaux 2026

La commission des finances propose de maintenir les tarifs de location de salles pour les habitants de la commune et pour les associations. Le prix des concessions et du columbarium reste inchangé également.

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°D2026.07 : Présentation et vote de budget primitif 2026

Madame le Maire présente le budget primitif de la commune 2026. Le Conseil Municipal a examiné le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau de l'opération pour la section d'investissement

En l'absence de mention au paragraphe ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, à l'exception des crédits de subvention, obligatoirement spécialisés.

Le budget est mis au vote et présenté comme suit

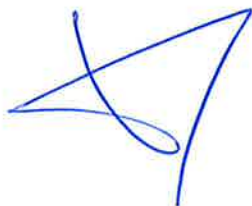
<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes	1 122 999,03 €
Dépenses	1 122 999,03 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	448 992,03 €
Dépenses	448 992,03 €

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Christelle JOURDAN

Secrétaire de séance



Nicole DURAND

Maire

